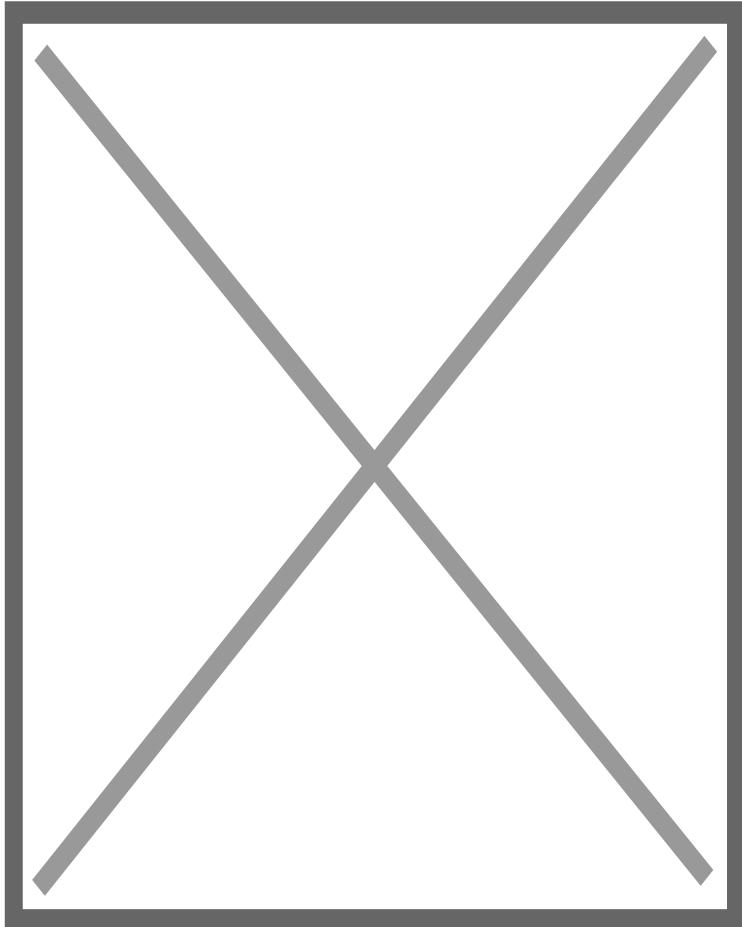


# Rapport d’Orientations Budgétaires 2026



## Budget et projets 2026

Chaque année, la Communauté de communes présente ses **orientations budgétaires**, ce sont les grandes lignes qui guideront les décisions financières pour l’élaboration des budgets annuels. Ce rapport détaille l’état des finances, les projets en cours et à venir, ainsi que les choix faits pour maintenir un service public de qualité. [Le rapport complet ici](#)

### Les objectifs :

- Maintenir une situation financière saine
- Investir fortement dans le territoire
- Accompagner la transition écologique
- Moderniser les services publics
- Limiter au maximum l’impact fiscal pour les habitants.

La préparation du budget 2026 reste guidée par **rigueur, anticipation et développement du territoire.**

---

## Un contexte national difficile

L'État traverse une période d'incertitude politique et économique : Dette publique élevée, croissance économique faible, inflation en baisse mais toujours présente, baisses de certaines dotations versées aux collectivités.

**Les collectivités locales doivent continuer à fournir les services attendus tout en maîtrisant fortement leurs dépenses.**

---

## Une situation financière locale solide

Malgré ce contexte, la Communauté de communes affiche des **finances globalement maîtrisées**.

### Fonctionnement (les dépenses du quotidien)

- Dépenses en hausse modérée : **+1%**
- Recettes en hausse : **+5%**, malgré la baisse de certaines aides de l'État
- Résultat positif permettant de financer une partie des investissements.

### Investissement (travaux et projets structurants)

- De nombreux projets sont engagés : voiries, mobilité, équipements publics, développement économique...
- Un emprunt de **3,7 M€** est envisagé pour sécuriser les financements, notamment en cas de retard de la vente d'un terrain ou de subventions non confirmées.

**La collectivité reste prudente mais continue de développer le territoire.**

---

## Les priorités pour 2026

La Communauté de communes s'engage à :

**Maintenir et renforcer les services publics de proximité ainsi que les structures de sports et de loisirs :**

- Accompagnement aux démarches administratives et numériques avec France Services,
- Renforcement de l'offre de santé avec la signature d'un Contrat Local de Santé,
- Accompagnement des parents et des assistantes maternelles par le Relais Petite enfance.
- Modernisation des sites : piscine et parc Chédeville et adaptation des activités et services proposés.

**Poursuivre les investissements pour la transition écologique :**

- Aménagement de liaisons douces (pistes cyclables et cheminements)
- Sobriété énergétique des bâtiments intercommunaux
- Préservation de la ressource en eau
- Développement du compostage et réduction des déchets

**Aménager le territoire :**

- Modernisation du bâtiment d'accueil du Parc Chédeville, aménagement des abords et restauration de la zone humide
- Requalification des zones d'activités, accompagnement des entreprises et attractivité du territoire
- Amélioration et entretien des voiries communautaires
- Rachat du château de Monchy St Eloi et de ses annexes et réhabilitation de la friche Vallourec à Laigneville

## Développer les mobilités :

- Aménagement de voies douces à Rantigny, à Monchy St Eloi
- Études pour un service de location de vélos,
- Déploiement d'un réseau de transport urbain : le Libellule.

---

## Eau potable, assainissement et eaux pluviales : une situation saine et des investissements nécessaires, ce qui conduit à une augmentation des abonnements

- Renouvellement des réseaux,
- Etudes et élaboration de schémas directeurs
- Sécurisation et protection des captages d'eau potable

---

## Augmentation de l'abonnement d'eau potable en 2026

L'abonnement annuel passe à **34 € HT/an** pour mieux refléter le coût réel de la gestion du service.

---

## Augmentation de l'abonnement d'assainissement en 2026

L'abonnement passe à **26 € HT/an** à partir de 2026.

---

## Gestion des déchets : hausse progressive de la TEOM

Pour couvrir davantage le coût réel du service (actuellement financé à seulement **71%**), la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) continue d'augmenter progressivement.

- 2025 : 9,19 %
- 2026 : 9,84 % Soit environ **+6,80 € par foyer par an**

---

## Une dette maîtrisée

La dette de la collectivité reste très raisonnable :

- **147 € par habitant**(moyenne nationale : beaucoup plus élevée)
- Capacité de désendettement : **3,5 ans**, très bonne marge
- Dette du service eau potable : **25 € par usager**, en forte baisse depuis 10 ans

**La collectivité emprunte, mais de manière raisonnable et soutenable.**

**La recherche de financements toujours indispensables est poursuivie en 2026.**

[Le rapport complet ici](#)

Publié le 26/01/2026